



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-47586>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-47586**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Departemental Du Var

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22830001800113

Ville : TOULON

Code postal : 83076

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1814016>

Identifiant interne de la consultation : 20260448

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : correspondre@aws-france.com

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Formulaire Dc1 : cf. article 3.2.1 du Rc et notamment 1. Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter (ou équivalent) et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants. A défaut de l'utilisation du formulaire ci-dessus, la justification à produire par les entreprises candidates soit en tant qu'entreprise générale soit en tant que membre d'un groupement est : - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail. Formulaire Dc2 : cf. article 3.2.1 du Rc et notamment 2. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de

l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Dans le cadre du justificatif à produire mentionné ci-dessus, le candidat peut utiliser l'imprimé Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou équivalent

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Références sur des travaux spécifiés : cf. article 3.2.1 du Rc et notamment 3. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, liée à l'objet du marché, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent la nature, le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Le prestataire devra montrer qu'il a effectué des travaux similaires de même envergure. Il est précisé que les procès-verbaux de réception ne sont pas considérés comme équivalents à des attestations de bonne exécution ; l'acheteur se réserve le droit de contacter les maîtres d'ouvrages concernés pour vérification. Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes : cf. article 3.2.1 du Rc et notamment 4. Habilitation au travail en hauteur (échafaudages) : Le candidat devra justifier des compétences de son personnel pour l'exécution des prestations en hauteur. à ce titre, il fournira : a) Pour l'ensemble des personnels intervenants : les attestations de formation à l'utilisation en sécurité des échafaudages (fixes et /ou roulants) et au port des équipements de protection individuelle (Epi) contre les chutes de hauteur, conformément aux articles R4323-58 et suivants du Code du Travail. b) Pour les personnels chargés du montage/démontage : les attestations spécifiques de montage et de démontage d'échafaudages

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 12/06/2026 à 20:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique : 30% Valeur environnementale : 10% Prix : 60%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de confortement de la tour d'observation sur l'Espace Nature Départemental du Plan sur la commune du Pradet

Code CPV principal - Descripteur principal : 45262690

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet des travaux de confortement de la tour d'observation de l'Espace nature départemental du Plan situé sur la commune du Pradet. Les prestations relèvent de la catégorie 2 au sens du code du travail. Le délai de la période de préparation des travaux est de 30 jours à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de la commencer. Ce délai n'est pas compris dans le délai d'exécution des travaux (4 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer). A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront vers le mois d'août 2026. A titre indicatif, le montant estimé du marché est d'environ 127 000,00 euro(s) HT

Lieu principal d'exécution du marché : 83220 - Le Pradet

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Conditions d'exécution particulières : Les travaux devant idéalement se dérouler pendant la période estivale (zone humide inondable), les entreprises doivent

intégrer cette contrainte de calendrier dans leur offre. Elles ne pourront en aucun cas invoquer un report de délai pour fermeture en raison de congés sur cette période (y compris au mois d'août). Les critères de jugement des offres sont détaillés à l'article 4 du règlement de consultation (RC). Clauses de réexamen : modification possible conformément aux dispositions prévues aux articles L. 2194-1. à L. 2194-3. et R. 2194-1. à R. 2194-9. du CCP dans les cas listés à l'article 2.6.2 du RC et 29.1 du CCPAE. Marché similaire possible (cf article 2.6.3 du RC et 29.2 du CCPAE)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/05/2026